

Commune de

AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA CREATION OU LA MODIFICATION D'UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET LA REALISATION OU LA
MODIFICATION D'UNE INSTALLATION OUVERTE AU PUBLIC (IOP)

au titre de l'article L 111-8 du code de la Construction et de l'Habitation

délivrée par le maire au nom de l'Etat

Vu la demande d'autorisation n° AT 063 _ _ _ _ _ présentée par
..... représentée par
et concernant la réalisation
sur la commune de

Vu l'article L 111-8 du code de la Construction et de l'Habitation
Vu les articles R 111-19-13 à R 111-19-26 du code de la Construction et de l'Habitation

Vu le procès verbal de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques
d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du
donnant un **avis favorable avec prescriptions** pour les travaux susvisés

Vu le procès verbal de la sous-commission départementale pour l'accessibilité en date du
..... donnant un **avis favorable avec prescriptions** pour les travaux susvisés

ARRETE

Article 1

L'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la demande susvisée est accordée sous réserve de
respecter les prescriptions des articles suivants

Article 2

Les prescriptions proposées dans le procès verbal de la sous-commission départementale pour la
sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public devront
être intégralement respectées

Les prescriptions proposées dans le procès verbal de la sous-commission départementale pour
l'accessibilité devront être intégralement respectées

Article 3

La délivrance de la présente autorisation ne dispense pas le demandeur d'obtenir avant la réalisation
des travaux, les autorisations requises notamment au titre des codes de l'Urbanisme ou de
l'Environnement.

Fait à le

Le maire

(nom, prénom)